

Compte rendu du Conseil Syndical du 12 novembre 2019

Présents : Mme GRAPPEY Sandrine – Mme GRILLON Christine – M. GROSPERRIN Arnaud – M. LARTOT Michel - Mme OLSZAK Anne

Absents excusés : M. GESLOT Christophe – M. LALLEMAND Frédéric

Absents : M. CUCHE Daniel - Mme ZILIO Sylvie – M. MARTIN Louis – un représentant délégué des parents d'élèves

Représentants des enseignants : Mme GAIHIER Marie-Ange – M. MONIER Fabrice

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme GRAPPEY Sandrine

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 20h35

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 septembre 2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 3 septembre 2019 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2019.

2. Délibération modificative n°2 du budget du syndicat

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'en raison d'une mauvaise répartition du budget concernant les remboursements d'emprunts 2019 du RPI, il est nécessaire de modifier le budget du syndicat.

Il est proposé la modification budgétaire suivante :

- Compte 6188/011 « Autre frais divers » : - 385,00 €.
- Compte 66111/66 « Intérêts réglés à l'échéance » : + 385,00 €

Les totaux des sections d'investissement et de fonctionnement restent inchangés.

Il est souligné qu'il faudra inscrire au prochain budget des dépenses imprévues pour effectuer ce type de correction budgétaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de modification budgétaire ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

3. Renouvellement du contrat de prestation de services informatiques

Madame la Présidente indique aux conseillers syndicaux que le contrat de prestation de services informatiques du SIVOS avec l'entreprise ET SOLUTIONS va arriver à son terme le 27 novembre 2019.

L'entreprise prestataire a été rencontrée et propose de renouveler le contrat pour un an dans les mêmes conditions de prestation et de tarification soit un total de 1 800,00 € T.T.C. Il est proposé de renouveler cette relation contractuelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le renouvellement de la convention avec l'entreprise ET SOLUTIONS pour un montant de 1 800,00 € T.T.C et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

4. Indemnités du Trésorier

Madame la Présidente fait part aux élus du changement de Trésorier depuis le mois d'avril 2019 ; Mme Nicole NARDY a remplacé M. Denis BERDAGUÉ à la tête de la trésorerie de Saint-Vit. Il convient alors de délibérer sur les indemnités de conseil alloués au nouveau comptable.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu m'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 0 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions des membres présents, refuse :

- **D'accorder l'indemnité de conseil.**

5. Contrat copieurs écoles

Madame la Présidente informe que l'entreprise Hexapage / BUROCOM doit revoir sa proposition qui n'est pas acceptable en l'état.

Il est proposé de donner délégation au bureau pour étudier et valider la nouvelle offre si elle correspond aux critères souhaités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne délégation au bureau afin de retenir l'offre acceptable et signer tout document.

6. Subventions scolaires

Madame la Présidente communique aux membres du Conseil les demandes de subventions de Madame la directrice de l'école Simone Veil et de Monsieur le directeur de l'école Nelson Mandela.

- Madame Gaihier souhaite à ce que le SIVOS prenne en charge les frais d'USEP des enfants de l'école Simone Veil. Ces frais s'élèvent à 7,60 € par enfants et 18€ par enseignant/ATSEM, soit un coût estimé à ce jour de **743,60 €** [(7,60€ x 86) + (18€ x 5)].
- Monsieur Monier a pour projet d'emmenner, en mai 2020, les élèves de sa classe visiter le château de Guédelon et le Muséoparc d'Alésia pour une sortie découverte de deux jours. Il sollicite une participation du SIVOS. Le conseil

souhaite participer aux frais concernant les entrées des visites et les nuitées à hauteur de 875 € (35€ x 25 enfants), sous réserve que ce voyage soit maintenu.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au budget 2020 :

- Pour l'école Simone Veil : 7,60 € / enfant + 18 € / enseignant-atsem
- Pour l'école Nelson Mandela : 875 €

7. Délégations de signature depuis la dernière séance du Conseil Syndical

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- Javel Barbizier : des balais → 405,60 €
- Boulanger : un aspirateur → 214,98 €
- ASC Electricité : intervention école Simone Veil → 288,94 €
- Leroy Merlin : estrade école Simone Veil → 81,09 €

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

8. Groupement de commandes – Grand Besançon

Après renseignements, Madame la Présidente explique qu'il n'est pour le moment pas possible pour le SIVOS de faire partie de la convention de groupement de commandes permanent du Grand Besançon. Le point est ajourné.

9. Prévision du quart du budget pour 2020

Madame la Présidente précise aux conseillers qu'afin de permettre le règlement d'éventuelles dépenses d'investissement début 2020 avant le vote du budget, il est possible de prévoir l'ouverture du quart du budget d'investissement 2019 sur l'exercice 2020.

Il est proposé l'ouverture de ce quart de budget pour l'exercice 2020.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'ouverture du quart du budget pour l'exercice 2020 et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

10. Questions diverses

- L'entretien de la chaudière de l'école Nelson Mandela, validé lors du dernier conseil, représente un coût annuel de 920,79 € pour le SIVOS.
- Une proposition de 250 € a été faite pour le visiophone de l'ancienne école d'Osselle. Cette proposition va être étudiée.
- A l'invitation de l'association Auricella, un intervenant de la Banque Alimentaire viendra présenter aux enfants des 2 écoles les nécessités des collectes alimentaires, les entraides, le soutien social, etc...Par la même occasion, une collecte sera réalisée du **9 au 13 décembre** dans les écoles. Un flyer sera distribué aux enfants par Auricella.
- Arrêt maladie de Mme Polard : réflexion à venir concernant le poste d'atsem début avril, avec la nécessité de réunir les postes d'atsem, accompagnateur (trice) de bus et ménage.

Fin de séance : 21h35

Circular stamp of the Syndicat Intercommunal des Villes de Besançon (SIVOS) with the text 'R.F.I. des 3 MOUL.' and a handwritten signature.